

**MAIRIE DE COTTÉVRARD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 Octobre 2020 - Séance n°7**

*L'an deux mil vingt, vingt-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.*

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Colette ANCELLE, Yves BOSVAL, Baptiste JULY, Séverine CARON, Catherine COLLET, Gaëlle DELESTRE, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN et Madame Corinne NOEL

**Était excusé :** Monsieur Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation: 20/10/2020

Date d'affichage : 20/10/2020

Nbre de Conseillers : En exercice : 10

Présents : 10

Excusé : 1

Madame Séverine CARON est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30.

**Après lecture du compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2020, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.**

### **Délibération 2020/047**

#### **Désignation des membres de la commission Election**

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

#### **Ont obtenu :**

Président : M. Fabrice GAMELIN : 10 (dix) voix

Membres :

Conseiller titulaire : Corinne NOEL : 10 (dix) voix

Conseiller suppléant : Séverine CARON : 10 (dix) voix

Délégué de l'Administration :

membre titulaire : Jacques CHAPELLE : 10 (dix) voix

membre suppléant : Cyril GRANDSIRE : 10 (dix) voix

Délégué du Tribunal :

membre titulaire : GAMELIN Lucette : 10 (dix) voix

membre suppléant Hubert PAUMIER : 10 (dix) voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Président : M. Fabrice GAMELIN

Membres : Mme Corinne NOEL, Conseillère titulaire et Mme Séverine CARON, Conseillère suppléante  
Délégué de l'Administration : M. Jacques CHAPELLE, membre titulaire et M. Cyril GRANDSIRE, membre suppléant  
Délégué du Tribunal : Mme Lucette GAMELIN, membre titulaire et M. Hubert PAUMIER, membre suppléant

### **Délibération 2020/048**

#### **Approbation du rapport d'activités de la CCICV**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve, à 1 abstention et 9 voix pour, le rapport d'activités de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

### **Délibération 2020/049**

#### **Approbation du rapport de Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de la CCICV**

Monsieur le Maire présente le rapport de Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve, à 1 abstention et 9 voix pour, le rapport de Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

### **Délibération 2020/050**

#### **Délégation de l'instruction des droits des sols à la CCICV**

En application de l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire propose de confier l'instruction au service urbanisme de la CC Inter Caux-Vexin

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier aux services de la CC INTER CAUX-VEXIN l'instruction des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels relevant de sa compétence.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services entre la commune et la CC INTER CAUX-VEXIN et tout acte administratif lié à cette affaire.

### **Délibération 2020/051**

#### **Distributeur à pains**

Monsieur le Maire présente les résultats du sondage qui a été réalisé auprès de la population de Cottévrard et les différentes solutions proposées par les fournisseurs de distributeurs à pain.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition faite par la société Distripain stipulant que le boulanger prend à sa charge la location du distributeur,
- accepte de prendre à sa charge les coûts en électricité et mettre à disposition un emplacement.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le boulanger de Fontaine-le-Bourg pour une durée d'un an, renouvelable, et tout autre document afférent à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Installation de la Fibre :**

Selon le calendrier transmis par la CCICV, la fibre serait disponible à partir du 18 mars 2022

**Fêtes de fin d'année :**

Colis des Anciens : Madame ANCELLE a commandé 68 colis auprès de la maison Brun pour un montant de 20.50 € par personne. La distribution se fera à la salle des fêtes le samedi 19 décembre de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Noël des enfants : 42 enfants sont inscrits dont 22 garçons et 20 filles.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Comité d'Animation de Cottévrard a décidé d'annuler le spectacle et le goûter et propose d'offrir des friandises aux enfants.

Mesdames Corinne NOEL, Colette ANCELLE et Gaëlle DELESTRE proposent de faire les achats des cadeaux de Noël.

Monsieur le Maire propose de procéder à la distribution des cadeaux de Noël le même jour que la distribution des colis mais dans un lieu différent pour éviter les contacts.

Commémoration 11 novembre : en raison de la crise sanitaire, aucune invitation ne sera envoyée à la population et aux membres du Conseil. Monsieur le Maire et ses Adjointes déposeront une gerbe au monument aux morts.

**Sécurité routière**

La commission sécurité routière s'est réunie le 29 septembre dernier pour étudier les différents aménagements qui pourraient être mis en place pour sécuriser les voies de la commune.

La commission a décidé de retenir deux voies : la rue du Prieuré et la route du bois de la Motte.

Un rendez-vous a été pris avec la Direction des Routes afin d'obtenir de plus amples informations sur les différentes possibilités.

Monsieur le Maire présente le projet qui a été proposé par la commission et précise qu'il ne s'agit que de propositions d'aménagement pour le moment.

**Fédération des chasseurs**

A la demande de la Fédération des Chasseurs, une rencontre a été organisée concernant le permis de construire d'un centre de formation au permis de chasse.

**Travaux :**

La salle polyvalente ne pouvant pas être louée en raison de la crise sanitaire, l'agent communal va procéder à la réfection des peintures intérieurs.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 15.